

La Secrétaire nationale

Le 11 septembre 2021

**Précisions importantes sur la vaccination et le passe-sanitaire
au sein des établissements scolaires.**

Le SYNEP CFE-CGC a récemment communiqué sur le sujet de la vaccination et du passe-sanitaire. Nous revenons sur ce point à la suite de très nombreux retours de la part d'enseignants.

Actuellement, une campagne de vaccination massive est en cours pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans, non seulement dans les médias mais également au sein des établissements scolaires.

Le SYNEP CFE-CGC vous rappelle les points suivants :

- Si certains établissements ont effectivement reçu des mails émanant du rectorat au sujet de la vaccination des plus jeunes, ceux-ci cherchent uniquement à avoir une « visibilité » sur **le nombre** d'élèves qui **souhaiteraient** se faire vacciner. **En aucun cas, il n'est demandé aux établissements de recenser les élèves qui seraient vaccinés ou non.**
- Concernant les personnels ET les élèves, leur statut vaccinal relève du secret médical. En conséquence, il est strictement interdit de distribuer des questionnaires individuels pour connaître leur statut de vaccination. Cette pratique exposerait à des sanctions pénales (article 1 de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire).

Le SYNEP CFE-CGC insiste donc sur le fait qu'aucun chef d'établissement ne peut contraindre personnels et élèves à présenter un passe-sanitaire à l'entrée de l'école, pour se rendre à la cantine scolaire ou déjeuner en salle des professeurs. Il est interdit également de vous demander de communiquer toute information relative à votre statut vaccinal même si certaines demandes se font insistantes au sein de vos établissements. **Ces demandes ou obligations sont une transgression à la loi !**

N'hésitez donc pas à vous rapprocher de nous et à prendre contact avec le SYNEP-CFE-CGC si vous constatez ces dérives qui, visiblement se multiplient et déstabilisent nombre d'entre vous.

Sylvie TUROWSKI
Secrétaire nationale